

Infos Municipales

Principaux points étudiés en séance du Conseil Municipal du 8 juin 2023

- Vote tarifs périscolaires 2023/2024
- Retrait ouvrages de la Bibliothèque
- Dispositif Argent de poche
- Vote enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest

Prochain conseil municipal : lundi 3 juillet 2023 à 20h00

Horaires d'ouverture des services municipaux

Mairie : Du 10 juillet au 19 août inclus, ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et fermeture le samedi matin.

Bibliothèque : pendant les vacances scolaires, ouverture les mercredis de 15h00 à 19h00 et le samedi de 10h30 à 12h30.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Fête des familles : la fête des familles aura lieu le **samedi 16 septembre** à 11h en Mairie. Les personnes qui ont eu la joie d'accueillir un enfant en 2022 vont recevoir une invitation début juillet. N'hésitez pas à vous faire connaître si l'invitation ne vous est pas parvenue.

Repas des Aînés : le traditionnel « Repas des Aînés » aura lieu le **samedi 2 décembre 2023** à la salle polyvalente. Les personnes ayant 70 ans et plus dans l'année, recevront une invitation fin septembre. Nous utilisons la liste électorale pour envoyer les courriers. Par conséquent, si vous n'êtes pas inscrit(e)s sur les listes électorales ou que votre adresse a changé et que vous avez 70 ans et plus en 2023, merci de vous signaler en Mairie pour recevoir une invitation.

Canicule : recensement des personnes fragiles :

vous pouvez vous inscrire ou inscrire un proche en contactant le CCAS de Dingé au 02.99.45.09.13 ou à mairie.ccas@dinge.fr pour les personnes en situation de fragilité, personnes âgées, en situation de handicap ou isolées, afin qu'elles puissent être contactées en cas de déclenchement du plan d'alerte en raison de la canicule.

Permanence mutuelle communale

La mutuelle MUTAMI propose aux Dingéens et aux personnes qui travaillent dans la commune, une mutuelle communale à tarifs préférentiels. Les prochaines permanences auront lieu,



les **mardi 25 juillet** et **22 août** en Mairie de 10h à 11h30, uniquement sur RDV, à prendre directement auprès de M. GABORIT au 07.86.73.84.96 ou anthony.gaborit@mutami.fr

Permanences en mairie : Avocat conseil

Maître De Moy, avocat au barreau de Rennes, propose gratuitement des entretiens d'une demi-heure. La prochaine permanence aura lieu le **25 septembre**.

Inscription services périscolaires école publique Anne Sylvestre

Les dossiers d'inscriptions pour la **rentrée 2023/2024** concernant la restauration scolaire et la garderie à l'école publique Anne Sylvestre vous ont été transmis fin juin, ils sont également à votre disposition via le lien ci-dessous : <https://dinge.fr/dossiers-inscriptions-restaurant-scolaire-et-garderie-2023-2024/>. Merci de transmettre le dossier à l'accueil de la Mairie ou de le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 19 juillet**. La rentrée scolaire se déroulera le **lundi 4 septembre 2023**. Des animations sportives ou de loisirs créatifs sont proposées aux enfants et encadrées par des animateurs professionnels sur le temps du midi.



Forum des Associations

Le forum des associations aura lieu le **samedi 9 septembre 2023**, de 10h à 12h30, à la salle de sport.

Les actions des Comités et CMJ

Conseil Municipal des Jeunes

Déjà 2 ans ! Nos jeunes élus vont finir leur 1^{er} mandat fin novembre. Si tu as entre 9 et 17 ans et que tu as envie de bouger pour les jeunes de ta commune, surveille les informations à la rentrée. Des questions ? Adressez-les au comite.jeunesseculture@dinge.fr

Le Comité Jeunesse et Culture

Le comité Jeunesse et Culture vous propose de venir aider à organiser les activités d'Halloween qui seront proposées fin octobre : venez avec vos idées à notre 1^{ère} réunion le **jeudi 7 septembre** de 19h30 à 21h à la Mairie.

Rejoignez les comités consultatifs

Vous souhaitez agir pour votre commune ? Devenez membre d'un comité consultatif ! Rejoignez un ou plusieurs comités consultatifs pour proposer des projets et exprimer vos idées.



Quatre comités consultatifs composés d'élus et de citoyens, vous accueillent sur les thématiques suivantes :

- Environnement, Développement Durable et Espace Rural
- Vie Associative et Sportive
- Jeunesse et Culture
- Lien Social et Solidarité

Inscrivez-vous en contactant la mairie **avant le 9 septembre 2023** par téléphone au 02.99.45.01.62 ou par email à mairie@dinge.fr

Dingé bouge

Soirée du 13 juillet

**SOIRÉE
MOULES FRITES**

13 JUILLET 2023

A PARTIR DE 19H30 À LA SALLE POLYVALENTE

SUIVI D'UN FEU
D'ARTIFICE ET D'UN
BAL DANSANT

APERITIF . PLAT . DESSERT .
9€
LE REPAS

S'INSCRIRE AVANT LE 08
JUILLET DANS LA LIMITE DES
PLACES DISPONIBLES. AUPRÈS
DES MEMBRES DES FESTOUS.
AUPRÈS DES COMMERCES OU
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Les Festous
Dingé en Fête

Dingé

A dimanche sur le canal

La commune de Dingé en partenariat avec la commune de Guipel, vous invite sur le site de la Plousière à partir de midi le **dimanche 06 août**. Venez avec votre pique-nique et un apéritif vous sera offert par les deux communes au bord de l'eau. Pour plus de renseignements www.escalesfluviales.bzh

Familles Rurales : accueil de Loisirs

L'Accueil de loisirs Familles Rurales de Dingé, accueille les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et vacances scolaires, de 7h30 à 19h.

L'équipe d'animation propose des activités variées autour de thématiques diverses, favorisant la découverte, le jeu, la curiosité des enfants. Les inscriptions se font via un portail familles. Vous pouvez



dès à présent nous contacter pour vos inscriptions de rentrée. Venez nous rencontrer le **31 août** de 17h à 19h, à l'occasion d'un apéro-rétrospective de l'été !

Pour tout renseignement, contactez la directrice Céline Riem 06.50.50.82.18 ou al.dinge@famillesrurales.org

Ecole privée Sainte Famille

L'année scolaire se termine, un grand merci à tous pour votre participation, quelle qu'elle soit ! Grâce à vous, chers parents, à votre soutien, votre aide, nous vivons tous ensemble des moments magiques et l'école s'embellit de jour en jour. Grâce à la mobilisation et à l'investissement des bureaux OGEC, APEL et à toutes les familles qui se joignent à eux, nous vivons dans l'école des temps forts qui nous laisseront de beaux souvenirs, à l'image de notre dernière kermesse. La rentrée est fixée au **lundi 4 septembre**, l'accueil se fera autour d'un café, jus d'orange... et petits gâteaux ! Nous vous attendons nombreux. Très bel été à tous ! L'équipe enseignante.

Commerces

Boulangerie La Couronne Dorée

Fermeture du **23 juillet à 13h00 jusqu'au 15 août inclus**. Réouverture le 16 août.

Catherine Coiffure

Congés du **28 juillet au 22 août inclus**. Téléphone : 02.99.54.01.29.

Epicerie du Village

Fermeture exceptionnelle de l'épicerie les **22 et 23 juillet**. Fermeture à partir du **15 août jusqu'au 30 août inclus**.

Pharmacie Lapebie

Fermeture exceptionnelle le **samedi 15 juillet**.

Départ du poissonnier

Nous vous informons que pour contraintes personnelles, le poissonnier qui était installé les jeudis matins rue de l'église quittera définitivement son emplacement le 1er juin. Nous le regrettons déjà et espérons lui trouver un successeur très prochainement.

Communiqués

Vigilance sécheresse

A la date d'impression de cette édition du Tambourin, le département d'Ille-et-Vilaine est en situation de vigilance sécheresse. Face à cette situation, chacun est invité à réduire de manière volontaire sa consommation en eau et à se tenir informé des évolutions prochaines de la situation.

Attention aux feux de cultures et de forêts

Les conditions météorologiques, températures élevées, fort ensoleillement, sécheresse et vent, sont propices aux feux. Ce type de sinistre peut présenter, par sa vitesse de propagation, un risque évident pour les personnes mais aussi pour les habitations, les massifs forestiers et les voies de circulations à proximité. Il est par ailleurs interdit d'allumer du feu, barbecue, foyer, etc., à moins de 200 mètres de forêts, de broussailles ou de landes. Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible.

Dépôts sauvages

Un « dépôt sauvage » est le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser, dans un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus à cet effet, ordures, déchets, déjections, végétaux, matériaux, liquides insalubres... Pour rappel, un dépôt sauvage est une infraction pouvant faire l'objet de poursuites pénales.

Les Navettes Estivales reprennent la route !

Du **03 juillet au 31 août 2023**, profitez des navettes estivales, service de transport en commun gratuit à destination de Combourg où 4 points d'arrêts sont possibles. Les navettes desservent toutes les communes de la Bretagne Romantique. N'hésitez donc plus à optez pour les Navettes, en circulation le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour profiter des navettes estivales, réservez votre trajet en amont. Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous :

- Sur l'application mobile « Navettes Bretagne romantique » (disponible sur Google Play). Réservation la veille avant minuit et annulation jusqu'à 10h.

- Sur le site internet :

<https://navettes.bretagneromantique.fr/>. Réservation la veille avant minuit et annulation jusqu'à 10h.

- Par téléphone au 02.99.45.23.45. Réservation la veille avant 17h et le vendredi à 16h pour le lundi suivant.

LIGNE 4	Départ	Retour
Cuguen (Église)	13h40	18h15
Lourmais (Église)	13h50	18h05
Trémeheuc (La croix verte)	13h55	18h00
St-Léger-des-Prés (Mairie)	14h05	17h50
Lanrigän (Mairie)	14h10	17h45
Dingé (Église)	14h20	17h35
Combourg (Bd du Mail - Foyer municipal)	14h30	17h25
Combourg (Avenue de la Libération)	14h35	17h20
Combourg (Piscine)	14h40	17h15
Combourg (Gare)	14h45	17h10

SOLIDARIBUS : antenne mobile du Secours populaire

Le Solidaribus, antenne mobile du Secours populaire français en Ille-et-Vilaine, arrive sur le secteur de la Communauté de communes Bretagne romantique ! A partir du vendredi 23 juin, les bénévoles de



l'association tiendront des permanences mensuelles sur les communes de Meillac, Québriac et Pleugueneuc.

Inauguré en 2021, le Solidaribus a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes en difficulté dans les communes rurales éloignées des lieux d'accueil habituels du Secours populaire pour leur proposer une solidarité de proximité :

- Un point d'accueil et d'écoute
- Une aide alimentaire et en produits d'hygiène
- Une aide aux démarches simples
- Une aide matérielle sur demande
- Une aide à l'accès aux vacances et aux loisirs
- Des livres en libre-service

Un vendredi par mois, les bénévoles du Solidaribus vous accueilleront :

- À Meillac, au mobil'home « Le Cabanou » (route de Tressé) **de 10h30 à 12h**
- À Québriac, salle annexe multi-accueil (rue de la Landelle) **de 13h30 à 15h**
- À Pleugueneuc, dans la salle communale (place de la Mairie) **de 15h30 à 17h**

Ces permanences auront lieu les **vendredis 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2023.**

Les aides du Secours populaire sont accessibles à toute personne en situation de précarité, avec ou sans orientation d'un travailleur social. Pour toute demande de renseignements ou pour prendre rendez-vous pour le prochain passage du Solidaribus, vous pouvez joindre le Secours populaire par email à solidaribus@spf35.org ou par téléphone au 02 90 02 78 83. La prise de RDV est fortement conseillée et même nécessaire (notamment pour l'aide alimentaire et en produits d'hygiène). Le Secours populaire recherche également de nouveaux bénévoles pour contribuer à faire vivre la solidarité sur le secteur lors des passages mensuels du Solidaribus.

Dispositif « coupon sport 35 »

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breton(ne)s âgé(e)s de 11 à 15 ans (né(e)s entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V). Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros. Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV. Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr ou 02.99.02.34.14

Portes ouvertes de l'école de musique du SIM



PORTES OUVERTES EN MUSIQUE !

Jeux surdimensionnés avec "Au Bois des Ludes"
Restauration et buvette sur place

ÉCOLE DE MUSIQUE DU SIM

1 PLACE ILLE ET DONAC 35190 TINTÉNIAC

Planning disponible sur : www.simecoledemusique.com



Prenez rendez-vous en ligne avec la CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie développe une offre de service sur rendez-vous téléphonique. Depuis le 1er mars, pour toute question sur leur dossier d'Assurance Maladie, les assurés n'ont plus besoin de se déplacer, ni de patienter dans les files d'attente.

Ils peuvent prendre un rendez-vous téléphonique depuis leur compte Ameli : <https://www.ameli.fr/> ou en appelant le 36 46. Le jour du rendez-vous, c'est le conseiller de l'Assurance Maladie qui appelle à l'heure fixée, sur le numéro de téléphone renseigné dans le compte Ameli, pour faire le point sur le dossier.

Connaissez-vous le métier d'assistant familial ?

Les assistantes et assistants familiaux accueillent, à leur domicile, un ou plusieurs enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Formation, agrément, rémunération, conditions d'accueil, travail en équipe : des réunions d'information sont organisées dans toute l'Ille-et-Vilaine pour répondre aux questions des personnes intéressées par ce métier.

Les prochaines réunions d'information auront lieu de 18h à 20h :

- mardi 17 octobre 2023 à Fougères
- mardi 28 novembre 2023 à Dol-de-Bretagne

Inscription obligatoire et informations pratiques au 02.99.02.47.40. En savoir plus et découvrir les témoignages d'Alexandra et Thierry qui exercent ce métier, rendez-vous sur le site internet : www.ille-et-vilaine.fr/assistant-familial

PMI : protection maternelle et infantile

Vous venez d'avoir un enfant et vous souhaitez vous assurer que tout va bien ? Vous vous posez des questions ou vous rencontrez des difficultés ? Dans le cadre des consultations PMI, des professionnel(les) de santé, spécialistes de la petite enfance, sont prêts à vous rencontrer, vous accompagner, vous conseiller, et ce dans le respect de vos choix, dans le cadre de consultations infantiles et permanence de puériculture.

Centre départemental
d'action sociale
du pays de Combourg
Infos PMI



Square Emile-Bohuon
35270 Combourg
Tél. : 02.90.02.77.00

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h
Fermé au public jeudi après-midi
Fermeture le vendredi à 16h30

Des consultations infantiles

CDAS du pays de
Combourg
Square Emile Bohuon

Maison Enfance
Tinténac
2 Rue de la
Corderie

Maison Enfance Mesnil
Roch
Lotissement de la Vallée
Saint Pierre de Plesguen

2 mardis et
2 jeudis par mois
13h30 - 16h30
Le 4^e lundi du mois
9h - 12h
(Sur RDV)

2 vendredis par
mois
9h00 - 12h00
(sur RDV)

1^{er} lundi du mois
9h00 - 12h00
Le 3^{ème} jeudi du mois
13h30 - 16h30
(sur RDV)

Des permanences de puériculture

Combourg
CDAS du pays de
Combourg
Square Emile Bohuon

Maison Enfance
Tinténac
2 Rue de la
Corderie

Maison Enfance Mesnil
Roch
Lotissement de la Vallée
Saint Pierre de Plesguen

Tous les mardis
10h - 12h
(sur RDV)

Tous les vendredis
14h00 - 16h00
(sur RDV)

Le 3^{ème} jeudi du mois
9h00 - 12h00
(sur RDV)

Ces consultations sont gratuites,
mais n'oubliez pas,
d'apporter votre
carte vitale !



⚠ Ces horaires peuvent varier pendant
les périodes de vacances scolaires.
Pour en savoir plus, contactez votre Cdas